

7b
85-B
3933





AFFAIRE LIBRI

RÉPONSE A M. MÉRIMÉE

PAR

MM. LUD. LALANNE, H. BORDIER, F. BOURQUELOT

DEUXIÈME ÉDITION
avec notes et additions

PARIS
LIBRAIRIE PANCKOUCKE
Rue des Poitevins, 14
—
1852

Paris. — Typographie Panckoucke, rue des Poitevins, 8 et 14.

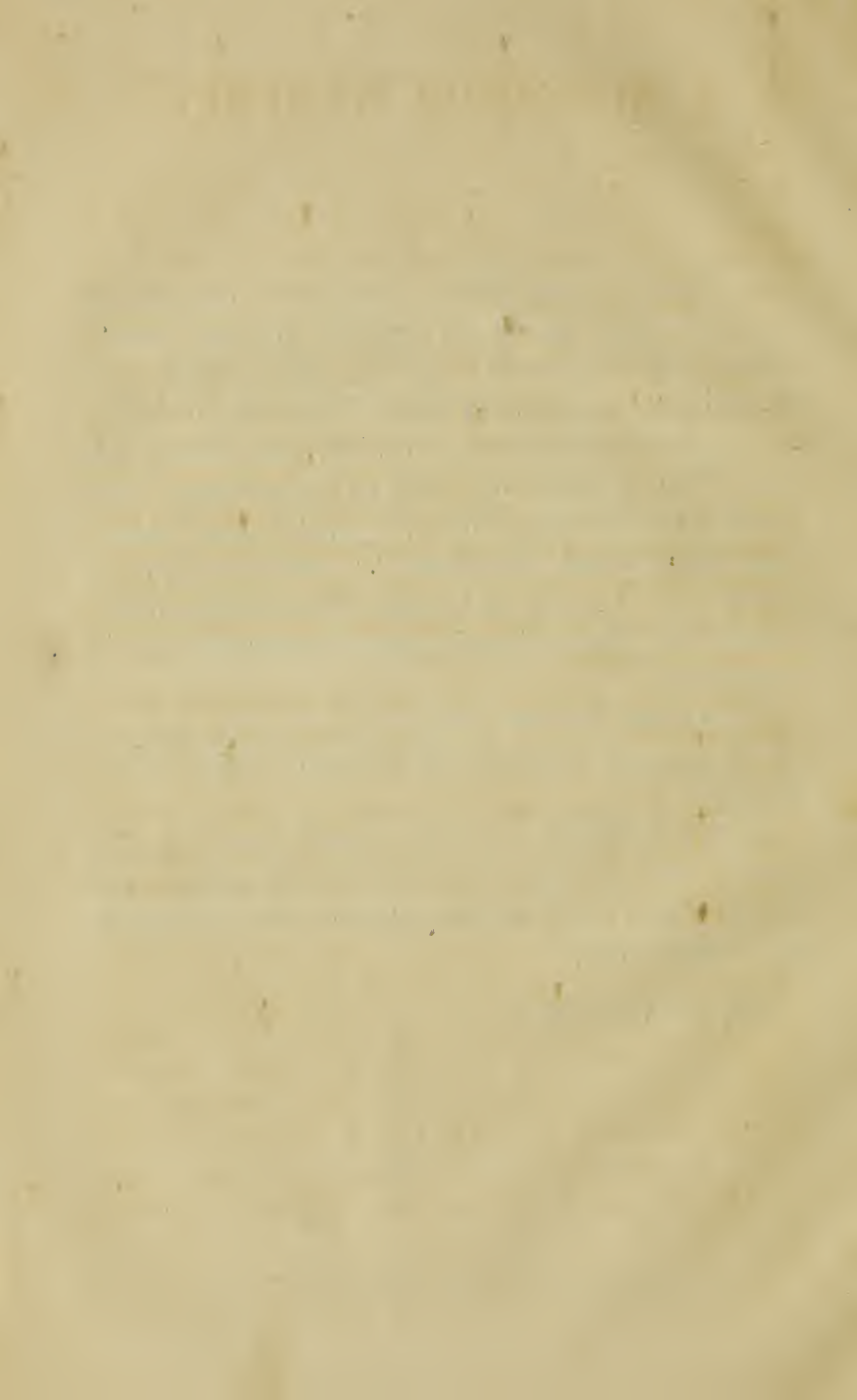
THE GETTY CENTER
LIBRARY

La lettre que nous publions a paru, le 1^{er} mai, dans la *Revue des Deux Mondes*, en réponse à un écrit inséré, quinze jours auparavant, dans le même recueil, par M. Mérimée, au sujet de l'affaire Libri. Nous n'aurions pas songé à la réimprimer, si M. Mérimée ne l'avait fait suivre d'une réplique où, tout en reconnaissant s'être trompé sur plusieurs points, il a persisté, sur d'autres, dans ses premières allégations et a commis encore des erreurs que nous devons rectifier. Nos nouvelles observations sont placées dans les notes et indiquées par des astérisques.

Notre lettre avait été rédigée fort à la hâte; aussi il a été nécessaire de lui faire subir quelques légères modifications.

Enfin, M. Mérimée n'ayant discuté qu'un très-petit nombre des faits signalés par l'acte d'accusation, nous avons ajouté à notre réponse la liste de ceux sur lesquels il a gardé le silence.

Paris, 6 mai 1852.



A MONSIEUR MÉRIMÉE.

Monsieur,

Depuis le mois d'avril 1848, où la justice nous appela à prendre part, en qualité d'experts, au procès criminel intenté à M. Libri, nous nous sommes trouvés en butte à de nombreuses et violentes attaques. Nous avons toujours dédaigné d'y répondre. Cette réserve était suffisamment justifiée par l'absence de l'accusé et l'arrêt de la cour d'assises ; mais la lettre que vous avez insérée dans la dernière livraison de la *Revue des Deux Mondes* ne nous permet pas de garder plus longtemps le silence.

Notre lettre, monsieur, ne sera pas aussi longue que la vôtre. Laisant de côté tout ce qui touche à la personne de M. Libri, à ses affaires de famille et aux prétendues illégalités que vous imputez à la justice, nous ne voulons nous occuper que de ce qui concerne les travaux de notre expertise. Rectifions cependant certains faits que vous avez tirés des brochures de M. Libri et de ses amis.

Vous vous trompez, monsieur, quand vous parlez d'articles qui auraient été publiés contre M. Libri, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, il y a une dizaine d'années. Jamais, avant 1847, son nom n'y a été prononcé. Vous vous trompez encore en affirmant que ce recueil annonça le premier la découverte du *Rapport de M. Boucly*, et en concluant de cette allégation erronée que « nous avons produit « ce rapport dans le monde et provoqué ainsi la poursuite « judiciaire (1). »

(1) Le numéro de la *Bibliothèque de l'École des chartes* où est annoncée

Vous n'avez pas été mieux informé lorsque vous avez dit (p. 311) : « Les élèves de l'École des chartes instrumentèrent seuls pendant vingt-cinq mois. » La seconde commission d'expertise, dont firent seuls partie les trois signataires de cette lettre, n'a fonctionné que durant quatorze mois, et, lorsque l'un d'eux fut chargé de visiter quelques bibliothèques de province, on lui adjoignit, la plupart du temps, et toujours sur sa demande, une ou plusieurs personnes. Enfin, il y eut à Montpellier, au sujet d'un *Catulle* dont nous parlons plus bas, une expertise spéciale qui fut confiée à l'archiviste du département et à un relieur.

Ce n'est pas tout : à propos de notre enquête, monsieur, vous allez jusqu'à parler de secrétaire forcé, de papiers brûlés, de livres perdus et de bien d'autres choses encore. Vous avez certainement oublié de relire ce passage de l'acte d'accusation, où les magistrats ont protesté contre de pareilles calomnies :

« De la défense, on n'a pas craint de passer à l'attaque, et l'on s'est permis contre les délégués de la justice d'odieuses insinuations : *Une feuille de papier, a-t-on dit, pénètre plus aisément qu'un volume par-dessous les scellés.* Libri, de son côté, a écrit à M. de Falloux (p. 23) : « J'ai laissé chez moi pour environ « 45,000 fr. de valeurs de différente nature : des billets à ordre, « des bons, des actions industrielles, etc.... Au moment oppor- « tun, je fournirai la preuve que ces valeurs ont disparu de chez « moi sans que j'aie pu savoir ce qu'elles sont devenues. Tout an- « nonce qu'elles ont dû être soustraites dans les violations si fré- « quentes que mon domicile a subies. » La passion conseille mal. Comment ! Libri aurait abandonné dans son domicile 45,000 fr. de valeurs, quand il prenait soin de faire enlever, non-seulement ses dix-huit caisses de livres, mais encore les vingt-cinq ou trente mille volumes de sa bibliothèque, quand il recomman-

cette découverte (janvier-février 1848) fut distribué aux abonnés de Paris le 23 mars, et aux abonnés de province le 24; nous avons vérifié le fait sur les livres de l'éditeur et de la maison Bidault. Le rapport de M. Boucly avait paru au *Moniteur* le 19 mars, et ce fut trois jours après que la justice opéra une descente au domicile de M. Libri.

dait de brûler ses papiers, quand il quittait la France ! Oubliet-il donc que, depuis sa fuite, son appartement, confié à la garde de son domestique, n'a plus été accessible qu'à ses amis jusqu'au 22 mars, jour où la justice, *avant toute nomination d'experts*, s'y transportait elle-même pour n'y plus trouver que les gros meubles et constater *l'enlèvement de ce qui les avait garnis* ? Ces indignes récriminations doivent se taire devant la justice. Elles serviraient mal la cause réduite à de si tristes expédients. D'ailleurs, les faits ne s'écroulent pas sous la violence des invectives ; quoi qu'on fasse, il faut bien compter avec eux. »

Vous vous êtes encore, monsieur, servi d'arguments qu'il aurait fallu laisser à M. Libri. Tels sont ceux qui reposent sur des inexactitudes commises dans la transcription des titres d'imprimés ou de manuscrits, et sur les fautes d'impression qui se sont glissées dans le texte de l'acte d'accusation publié au *Moniteur*. Mais, sérieusement, est-ce que le jour où les débats se seraient ouverts devant la cour d'assises, ces inexactitudes n'auraient pas été rectifiées immédiatement par la production des pièces elle-mêmes ? — Voici quelques exemples :

Vous dites, page 321 :

« A Grenoble, M. Libri aurait volé dans un recueil : *Stramboti.... da Sasso Modonese* (sic), Milan, 1551, et la preuve, c'est qu'il en a vendu une édition de 1511, comme le témoigne son catalogue. »

Quel est le point qu'il faut éclaircir ? Il s'agit uniquement de savoir si la bibliothèque de Grenoble a possédé jadis un ouvrage intitulé *Stramboti*, etc., portant la date de 1511. Or, le catalogue de cette bibliothèque a été imprimé (1). Veuillez prendre la peine d'ouvrir le tome II, à la page 104 ; vous y lirez : « N° 16616, *Strambotti* (sic) *da Sasso Modonese* (sic), in « *Milano, 1511, in-4°* (2). » C'est exactement le titre donné

(1) *Catalogue des livres que renferme la bibliothèque publique de la ville de Grenoble*, par Ducoin ; 1831, 1835, 1839, 3 vol. in-8°.

(2) La table des matières placée à la fin du troisième volume donne, pour

sur le catalogue de M. Libri, n° 1476. Il n'y avait, vous le voyez, dans la date de 1551 qu'une simple faute d'impression.

Il en est de même d'une certaine inscription mise sur un *Catulle* enlevé à la bibliothèque de Montpellier, et qui a été pour vous et pour M. Libri un sujet inépuisable de plaisanteries. Vous vous moquez très-fort de ce que l'on a lu : *Bibliothecæ S. 10 in Casalibus Placentiæ* au lieu de *Bibliothecæ S. 10 (1) in Canalibus Placentiæ*. Il est très-vrai, monsieur, que le texte de l'acte d'accusation imprimé au *Moniteur* porte S. 40 au lieu de S. 10, mais nous pouvons vous affirmer que cette erreur, si grave à vos yeux, n'existe point sur le rapport original des deux personnes qui, à Montpellier, ont été chargées de l'expertise relative au *Catulle* (2). Nous affirmons, en outre, que le titre porte *in Casalibus* et non pas *in Canalibus*, comme vous le prétendez, sur la foi de votre ami. Avant d'être déposé au greffe, le volume avait passé par nos mains et nous l'avions soigneusement examiné.

L'acte d'accusation reproche à M. Libri d'avoir enlevé à Montpellier, dans un recueil contenant des lettres adressées à Alde Manuce, une lettre de l'Arétin à Paul Manuce, lettre que l'accusé avait signalée lui-même au ministre de l'Instruction publique, en 1841, et qu'il a vendue plus tard, au mois d'avril 1846. A ce sujet, vous vous exprimez ainsi (p. 318) :

« Il n'y a qu'un juge à qui puissent échapper des énormités comme celle-ci : M. Libri a vendu en 1847 (*lisez* 1846) une lettre de l'Arétin à Paul Manuce ; d'autre part, la bibliothèque de Montpellier a perdu une lettre de l'Arétin à Alde Manuce ; donc M. Libri l'a volée, syllogisme comparable à celui-ci : J'ai

le recueil où était cette pièce, les deux numéros 16616 et 7013. Il est désigné dans l'acte d'accusation par ce dernier numéro.

(1) Abréviation des mots *Sancti Johannis*.

(2) MM. Thomas, archiviste du département de l'Hérault, et Durville, relieur. Ils ont constaté, entre autres, que la reliure actuelle n'était point la reliure primitive du volume.

perdu mon chat, Jean a vendu un chien, donc Jean a pris mon chat. Il y a un dictionnaire historique à l'École des chartes, et les élèves de première année savent que Alde Manuce fut le père de Paul Manuce. Mais où le juge se révèle, c'est quand il dit : « Les lettres de l'Arétin sont très-rares. » Un juge ne connaît de cet auteur que les sonnets. Les lettres sont si rares, qu'on n'en a encore publié que six volumes in-8°.

Nous le reconnaissons, monsieur, il y a ici une petite inexactitude dans l'acte d'accusation qui a reproduit incomplètement le titre du recueil contenant les lettres adressées aux Manuce. Mais, au fond, la question, comme pour le *Stramboti*, se réduit à ceci : La bibliothèque de la Faculté de Montpellier a-t-elle possédé une lettre autographe de l'Arétin à Paul Manuce ? Or, sans vous renvoyer à notre rapport, où ce titre est transcrit en entier, nous pourrions vous indiquer le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Montpellier, publié par le ministère de l'Instruction publique (1). Vous ne le récuseriez certainement pas, car il a été rédigé par M. Libri (2). On y lit, p. 395, n° 272 : *Lettere autografe a Paolo e ad Aldo Manuzio e ad altri*, etc. De plus, un inventaire placé sur la garde du manuscrit, mentionne, pour le feuillet 149, une lettre de l'Arétin à Paul Manuce, laquelle a disparu. Enfin, malgré votre dire, les lettres originales de l'Arétin sont si rares, que, sur les quatre-vingt-quinze mille pièces autographes qui ont passé dans les ventes publiques à Paris, de 1822 à 1852, il n'y en a eu que cinq de l'auteur des *Sonnets* (3). Une seule est adressée

(1) Paris, 1849, in-4°.

(2) Voyez préface, page vi.

(3) * M. Mérimée, dans sa réplique (p. 607), nous dit à ce sujet : « Vous « ajoutez, sur la foi très-médiocre de M. Fontaine, que cinq lettres de l'Arétin « seulement ont passé dans les ventes publiques. » — Si M. Mérimée avait connu l'ouvrage de M. Fontaine, le *Manuel de l'amateur d'autographes*, il ne l'aurait certainement pas cité ici ; car ce livre, publié en 1836, ne mentionne que les ventes d'autographes faites jusqu'à la fin de l'année 1835, tandis que nous avons parlé des autographes vendus de 1822 à 1852.

Ajoutons que dans le recueil imprimé des lettres de l'Arétin (Paris, 1609, 6 vol. in-8°) on en trouve seulement deux qui soient adressées à Paul Manuce *.

à Paul Manuce, et c'est précisément celle qui est désignée dans l'acte d'accusation.

La plupart des catalogues des bibliothèques publiques, et en particulier ceux qui remontent à une époque ancienne, sont, tout le monde le sait, rédigés d'une manière incomplète et défectueuse. Les titres y sont très-souvent tronqués et défigurés (1) ; de plus, pour désigner les formats, on a ordinairement, comme on le fait encore aujourd'hui, tenu compte, non pas du nombre de pages que renfermait chaque feuille, mais de la grandeur et de la dimension du volume, d'où il est arrivé que, surtout pour les éditions du xv^e siècle et du xvi^e, on a inscrit des in-4^o comme des in-fol^o, des in-12 comme des in-8^o, et réciproquement (2). Ces faits sont tellement connus des personnes qui s'occupent de livres et de bibliothèques, que nous n'avons pas besoin d'insister. Vous avez négligé, monsieur, de vous renseigner à cet égard, et c'est là une des causes des erreurs que nous allons avoir à relever.

Entrons maintenant dans la discussion des faits, et rappelons d'abord cette phrase où vous annoncez avoir examiné l'acte d'accusation :

« M'aidant tantôt, dites-vous, des brochures publiées par

(1) L'édition de Salluste, dont vous parlez à la page 322, est, d'après nos notes, indiquée ainsi sur le catalogue de la bibliothèque de Montpellier : *C. Sallustii Crispi conjuratio Catilinæ.... Venise, 1509* (et non 1519, comme il a été imprimé au *Moniteur*), *Alde*, in-8^o. Ce n'est point là le titre exact du volume ; on aurait dû mettre : *De conjuratione Catilinæ*, etc.

* M. Mérimée nous répond : « Pourquoi décidez-vous que l'auteur du catalogue, qui nécessairement a commis une méprise, s'est trompé sur le titre, « et qu'il a eu raison pour la date ? Il y a des Salluste avec les deux titres : « *Conjuratio*, et *De conjuratione*. Quant à moi, je ne pense pas qu'un tribunale admette votre hypothèse, je ne dis pas comme une preuve, mais comme « une présomption. »

L'argument de M. Mérimée serait excellent s'il ne s'agissait pas d'une édition aldine. Mais il n'y a eu, en 1509, qu'une seule édition de Salluste publiée par les Aldes (Voy. *Annales de l'imprimerie des Aldes*, 1825, t. 1^{er}, p. 133) *.

(2) Voy. la préface de *l'Histoire de la littérature grecque* (1823, t. 1^{er}, p. XIII et XIV), où Schell parle de cette confusion des formats.

M. Libri et ses amis, tantôt de documents qui m'ont été communiqués, *mais n'avançant jamais rien sans l'avoir vérifié par moi-même.* »

Si nous ne vous suivons point dans votre dissertation au sujet des traces d'estampilles remarquées par nous sur divers volumes ayant appartenu à M. Libri, c'est que vous ne connaissez point les pièces incriminées, tandis que nous, monsieur, nous les avons vues et examinées avec la plus scrupuleuse attention. Elles sont d'ailleurs au greffe, où on les retrouvera au besoin. Vous pouvez, toutefois, aller voir à la Bibliothèque nationale, à laquelle il appartient aujourd'hui, un *Orlando furioso* qui, à la vente de M. Libri, a été adjugé 1,480 fr. Ce précieux volume, dont vous n'avez point parlé, porte sur la première page la trace de l'une des estampilles de la Mazarine (1).

On a fait grand bruit d'une découverte qui a eu lieu l'année dernière à la Mazarine, où l'on a retrouvé quelques volumes dont la soustraction était imputée à M. Libri. Cela peut être, en effet, une erreur commise dans l'instruction ; mais on ne saurait en accuser ni les magistrats ni les experts. Quand nous nous sommes livrés, dans les bibliothèques, au travail qui nous a attiré de votre part tant d'injustes critiques, voici comment nous avons procédé : Nous examinions à la fois le catalogue de la bibliothèque et celui de la vente de livres faite, en 1847, par M. Libri, et lorsque le même ouvrage était indiqué sur les deux catalogues, nous le faisons rechercher par les employés que l'on avait bien voulu mettre à notre disposition ; car jamais nous n'a-

(1) Ce livre a été, de la part de M. Libri, l'objet d'altérations décrites ainsi par l'acte d'accusation : « Un *Orlando furioso* était signalé en ces termes par le catalogue de Libri : *Ce magnifique exemplaire, absolument neuf, dont les marges n'ont pas même été ébarbées, de cette édition rarissime....* » « Les marges, au premier aspect, semblaient en effet être demeurées intactes ; mais cette précieuse qualité n'était qu'apparente : un *témoin*, laissé par mégarde, révélait la largeur primitive des marges anciennement rognées et la supercherie à laquelle on avait eu recours. »

vons touché nous-mêmes aux armoires ni aux rayons. Nous avons dû regarder comme définitivement absents les livres que l'on n'avait pu nous représenter après de minutieuses investigations. Aujourd'hui, sur soixante-deux pièces perdues par la Mazarine et signalées par l'acte d'accusation, cinq, dit-on, ont été retrouvées. Nous le croyons; mais l'une d'elles (le *Pamphilo Sasso*) était certainement en double à la bibliothèque, car l'une des estampilles de cet établissement se voit encore fort distinctement sur un exemplaire saisi au domicile de M. Libri.

L'existence de doubles exemplaires d'un même ouvrage non inscrits aux catalogues nous semble d'ailleurs confirmée par un fait que vous citez (p. 315). D'après vous et M. Jubinal, il y aurait au *British museum*, depuis 1827, un exemplaire de l'*Origine des Proverbes*, marqué de l'une des estampilles de la Mazarine. Nous ne pouvons le vérifier; mais ce que nous savons, c'est que cette dernière bibliothèque en possédait, il y a neuf ans, un autre exemplaire inscrit avec le numéro 412 sur un catalogue rédigé de 1845 à 1845. L'exemplaire vendu par M. Libri, au prix élevé de 575 fr., est au greffe; il porte sur le titre la trace d'une grande estampille circulaire. A la dernière page, point d'estampille, il est vrai, mais un trou circulaire qui a été fort artistement bouché avec du papier (1). Les volumes retrouvés existaient-ils aussi en double? C'est une question qui resterait à examiner (2).

(1) Voyez, dans l'acte d'accusation, la déposition d'un conservateur de la Mazarine, lequel rapporte avoir souvent trouvé M. Libri montant aux échelles, fouillant dans les salles secrètes où ne pénètre jamais le public et où sont conservés les ouvrages les plus précieux, les doubles et autres documents qui ne doivent plus figurer sur les rayons.

(2) * Bien que, depuis 1847, les conservateurs et les employés de la Mazarine aient ajouté à leur ancien catalogue un supplément qui ne forme pas moins de 4 volumes in-f^o, il reste encore dans cette bibliothèque plusieurs salles pleines de livres non inventoriés. En examinant la lettre A (article LITTÉRATURE) de ce nouveau catalogue, nous y avons trouvé douze ouvrages existant en double, et qui n'étaient pas mentionnés sur l'ancien inventaire *.

En parlant (p. 316 et 317) de l'ouvrage intitulé : *Rime di P. Bembo*, vous avez gardé le silence sur diverses particularités rapportées par l'acte d'accusation comme servant à constater l'origine de ce volume (1); mais vous dites que M. Libri tenait son livre de M. Audin, qui l'avait acheté 1 fr. à la vente du docteur Gratiano. Vous n'avez certainement point consulté le catalogue de cette vente. Nous l'avons sous les yeux. Voici ce que nous y lisons : « N° 489. *Delle Rime di M. Pietro Bembo. Seconda impressione. (A la fin :)... Vinegia, per Giovann' Antonio de Nicolini da Sabio, nell' anno MDXXXV...*, in-4° allongé ; anc. « rel. m. br. (Exempl. annoté, et contenant sur les gardes « quatre sonnets d'une main du temps.) »

Delle Rime.... est bien le titre de l'exemplaire vendu par M. Libri, qui ne l'a indiqué sur son catalogue que par ces mots : *Rime di messer Pietro Bembo* (ce qui, soit dit en passant, affaiblit singulièrement la valeur de votre argumentation basée sur les différences de titres). Mais nous avons jadis examiné ce volume, qui est au greffe; or, bien qu'il n'ait point été soumis au lavage, on n'y peut découvrir aucun vestige d'annotations ni de sonnets. L'exemplaire de Gratiano et celui de M. Libri sont donc deux exemplaires différents.

Vous raillez l'auteur de l'acte d'accusation de ce que, suivant lui, M. Libri aurait volé à la Mazarine un *Malclavelli compendium*, tandis que l'inventaire de cette bibliothèque ne mentionne qu'une traduction italienne, ou, si vous l'aimez mieux, que l'original italien de cet opuscule (*Machiavelli compendio*, etc.). Les trois catalogues que possède la bibliothèque, c'est-à-dire le catalogue par cartes (2),

(1) « On y remarque des vestiges d'estampilles très-visibles; le haut du titre « a été gratté à l'endroit même où se place habituellement, sur les ouvrages « de la Mazarine, un numéro écrit à la main. »

(2) Nous désignons ainsi les cartes qui ont servi à la rédaction du catalogue alphabétique. Elles sont rangées dans le même ordre que le catalogue méthodique.

le catalogue alphabétique, le catalogue méthodique, ne mentionnent pas, il est vrai, le *Compendium*; mais nous vous apprendrons que le recueil d'où a été arrachée la pièce incriminée est actuellement au greffe, que sur la garde se trouve l'inventaire des ouvrages qu'il contenait, et qu'on y lit distinctement : *Nicolai Malclavelli compendium*, etc., titre entièrement conforme à celui du catalogue de M. Libri, qui a vendu *deux cent soixante et un francs* ce petit livret de douze feuillets.

« La Mazarine (dites-vous, p. 322) a perdu, mais tout de bon, à ce qu'il paraît, un livre dont l'acte d'accusation estropie ainsi le titre : *Cino da Pistoia et Buonaccorso da Montagnano*, lisez *Montemagno*. L'édition est de Rome, 1559, in-8°. Bien entendu, M. Libri l'a volé, car on trouve le même ouvrage sur son catalogue. Il est vrai que le volume qu'il possédait était in-12 et *sans date*. Ah! la *furia francese!* »

Ayez la bonté, monsieur, de consulter le catalogue de M. Libri, p. 124, n° 804; vous y lirez : *Rime di Cino*, etc., *Roma, Blado, 1559, 2 part. en 1 volume in-8° (1)*.

« Citons encore (dites-vous, p. 317) le *Dialogo d'amore* de Boccace, qu'on accuse M. Libri d'avoir arraché d'un recueil, probablement pour réaliser le bénéfice que vous allez voir : habillé en maroquin, doré sur tranche, etc., le *Dialogo d'amore* s'est vendu 3 francs. Si vous connaissez un relieur qui relie en maroquin un in-12 à ce prix, veuillez me donner son adresse. »

Le vendeur du *Dialogo* s'est livré dans sa vie à trop de spéculations pour n'en avoir pas fait quelquefois de mauvaises. Celle-ci n'a pas réussi; mais quelle conclusion en tirer? Il espérait pourtant avoir une meilleure chance, car il

(1) Le catalogue par cartes (à la Mazarine) contient les mêmes indications, et, de plus, donne en abrégé le prénom (Ant.) de l'imprimeur, prénom omis sur le catalogue de M. Libri.

* M. Mérimée a donc eu tort, dans sa réplique, d'insister sur ce point et de nous répondre que l'un des catalogues mentionnait cet ouvrage comme in-12 et sans date*.

avait eu soin d'annoncer sur son catalogue que l'édition qu'il mettait en vente n'était point décrite dans le *Manuel du libraire*.

« A chaque instant, on s'aperçoit (nous continuons à vous citer textuellement) que M. le juge, dans sa précipitation à saisir les indices qui s'offrent à lui, *ne prend pas la peine de lire en entier les titres des ouvrages*; de là des méprises fort singulières, dont son greffier a négligé de l'avertir. Exemple : la Mazarine perd un *Rinaldo appassionato*; M. Libri a vendu un *Rinaldo appassionato*.... Aussitôt variations sur l'air : il y a identité, il y a vol. Je cherche aux deux catalogues : sur celui de la Mazarine, je trouve *Rinaldo appassionato da Matt. Boiardo*; sur le catalogue de la vente de M. Libri : *Rinaldo.... da Baldovinetti*. M. le juge est homme à confondre la *Pucelle* de Chapelain avec celle de Voltaire. Je crois à la bonne foi quand même ; mais, *lorsqu'on commet des étourderies semblables, il ne faut pas parler si haut* de faits précisés, de recherches techniques, du contrôle le plus attentif et le plus sévère. Passe pour sévère ; mais attentif, ne le dites plus. » (P. 323.)

Vous tenez sans doute ce renseignement de M. Libri. Demandez donc à votre ami, qui connaît si bien la littérature italienne, où il a pris que Boiardo fût l'auteur du *Rinaldo appassionato*. Nous avons consulté en vain Tiraboschi, le *Manuel du Libraire*, Melzi (1) ; dans ces livres, qui font autorité, Baldovinetti est toujours seul indiqué comme l'auteur du *Rinaldo*. Il est vrai que, sur l'un des catalogues de la Mazarine, il en est autrement ; mais cette erreur a été depuis longtemps reconnue. Veuillez vous en assurer en recourant au catalogue alphabétique ; vous y verrez qu'à l'article *Boiardo* on a biffé, et très-anciennement, la mention du *Rinaldo* (2). D'ailleurs, ce qui tranche toute difficulté,

(1) *Bibliografia dei romanzi e poemi cavallereschi italiani*. Milan, 1838, in-8°. Cet ouvrage est cité à chaque instant dans le catalogue de M. Libri.

(2) On s'est abstenu de biffer le numéro du volume pour indiquer non pas que ce volume était absent, mais qu'il avait été mentionné là par erreur. * Quand l'absence d'un volume était bien constatée, on se bornait à mettre

e'est que les titres donnés pour l'édition dont il est question ici sont absolument les mêmes sur les inventaires de la Mazarine, dans Melzi, dans le *Manuel du Libraire* et sur le catalogue de M. Libri.

Passons à un autre fait (p. 321) :

« Encore une autre identité reconnue, un autre vol constaté. M. Libri aurait arraché d'un recueil de la Mazarine un opuscule intitulé *Homerus de Bello Trojano*, et voici comme on le démontre : la pièce se composait de vingt-neuf feuillets ; de plus, le premier feuillet de l'opuscule qui suivait l'*Homerus* dans le recueil, avant la soustraction, est marqué e 7. Or, on a saisi un exemplaire vendu par M. Libri, de vingt-neuf feuillets, dont la dernière page laisse apercevoir la trace d'un e suivi d'un 6. Je pense que ces lettres mystérieuses sont ce qu'on appelle des signatures, c'est-à-dire un mode de numération par lettres et chiffres dont les anciens imprimeurs se servaient pour marquer la première partie d'un cahier. Mais, suivez le raisonnement, l'*Homerus* de la Mazarine avait vingt-neuf feuillets, car, dit l'acte d'accusation, ces feuillets portaient les numéros 81 à 110.... Comptez sur vos doigts, monsieur le juge, $20 + 10 = 30$. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que le recueil où se trouvait l'*Homerus* n'est plus à la Mazarine, où l'on ne sait ce qu'il est devenu, et, à ce sujet, vous me demanderez comment on a fait la confrontation dont il vient d'être parlé. Ma foi, je l'ignore. »

Notre réponse sera bien simple. Les marques e 5, e 6, e 7, mises sur la première page des pièces 5, 6 et 7 du recueil d'où a été enlevé l'*Homerus*, sont des cotes écrites à la main. Il ne s'agit donc pas de signatures d'imprimeur (1). — Quant à votre remarque sur l'expression 81 à 110, c'est, il faut en convenir, une mauvaise chicane. Le mot *exclusivement* a été oublié dans l'acte d'accusation, et vous auriez

en marge le mot *manque*, ainsi que le prouvent divers exemples cités par M. Mérimée lui-même (p. 325).

Nous ne savons à qui répond M. Mérimée quand il dit dans sa réplique (p. 607) : « Conclure du titre rayé dans le catalogue alphabétique que c'est une manière de renvoi à l'autre catalogue, c'est, à mon avis, une interprétation gratuite. » Jamais nous n'avons rien dit de semblable*.

(1) Les pièces du recueil sont de différentes dates. L'*Homerus*, qui est de 1498, se trouvait entre une pièce de 1560 et une autre de 1544.

pu y suppléer de vous-même. Enfin, on sait très-bien à la Mazarine que le recueil en question est au greffe; M. de Sacy en a fait lui-même la remise entre les mains de M. le juge d'instruction.

Parlons maintenant d'un certain volume coté à la Mazarine sous le n° 21960, et dont la soustraction a été imputée à votre ami.

« M. Libri (dites-vous, p. 320) est accusé d'avoir volé dans cet établissement un recueil *contenant en un seul volume vingt-trois pièces détachées* (ne me chicanez pas sur cette expression, je cite exactement), lesquelles pièces détachées se sont retrouvées à la vente de M. Libri, en 1847, séparées et reliées en plaquettes. On conclut qu'il y a identité et vol. Les pièces sont loin. Point de *corpus delicti*. Il s'agit de méchants vers du xvi^e siècle que les aveugles colportaient par les rues. On appelle cela aujourd'hui des *canards*. Ceux-là, dans leur temps, se vendaient un sou; aujourd'hui, on les paye au poids de l'or. Lorsque ces petites pièces avaient du succès, elles étaient réimprimées plusieurs fois, souvent la même année, tantôt dans la ville où elles avaient paru d'abord, tantôt dans une autre ville; d'où il suit que, pour constater l'identité de deux opuscules de cette nature, il faut faire grande attention au titre, au format, à l'édition. Vous observerez encore que, dans la vente de M. Libri, on a vu cinq ou six cents de ces canards italiens, et il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce qu'il s'en fût vendu vingt-trois semblables à ceux que la Mazarine a perdus; mais la comparaison des deux catalogues s'est faite en courant. Voici ce que me montra un bibliophile curieux : 1° Au lieu de vingt-trois pièces, il n'y en a que vingt-deux dans le recueil inscrit sur le catalogue de la Mazarine, et c'est fort gratuitement qu'on lui attribue *Il Lamento di poveri (sic)*, que la Mazarine n'a jamais possédé; 2° les vingt-deux canards perdus par la Mazarine sont inscrits sur son catalogue comme des in-12, et vingt et une pièces correspondantes, vendues par M. Libri, sont décrites sur son catalogue comme des in-8°; 3° le n° 10 de la Mazarine est de Rome, 1595; l'exemplaire de M. Libri, de 1555. Le n° 16 de la Mazarine est de Bologne, 1594; l'exemplaire de M. Libri, de Florence. Le n° 22 de la Mazarine est imprimé à Sienne; l'ouvrage vendu par M. Libri est de Florence. »

Vous avez eu grand tort, monsieur, d'appeler de nouveau notre attention sur ce recueil, car vous avez ici commis bien des erreurs.

1°. Le catalogue méthodique, le seul que vous ayez consulté, ne mentionne, il est vrai, que vingt-deux pièces, et non pas vingt-trois (1); mais, monsieur, au lieu de vingt-trois, nous en trouvons vingt-cinq sur le catalogue par cartes, et, ce qu'il y a de plus piquant, c'est que ces deux autres pièces, dont nous avons jusqu'à présent ignoré l'existence, *figurent aussi sur le catalogue de M. Libri*. Nous tenons à votre service leurs titres et leurs numéros.

2°. L'acte d'accusation n'a jamais reproché à M. Libri la soustraction d'un opuscule intitulé : *Lamento de' poveri*. Vous voulez sans doute parler de la *Speranza de' poveri*; ce livret n'est point, nous en convenons, indiqué sur le catalogue méthodique, mais il est inscrit dans le catalogue alphabétique au nom de son auteur (Voyez l'article IESE) avec le renvoi au n° 21960.

3°. Le catalogue alphabétique et le catalogue par cartes annoncent comme des in-8° les ouvrages désignés comme des in-12 sur le catalogue méthodique. Les reproches d'erreur que vous faites à ce sujet à l'acte d'accusation tombent donc d'eux-mêmes.

4°. Vous dites : « Le n° 16 (*lisez le n° 5*) de la Mazarine « est de Bologne, 1594. » Cela est exact, nous l'avons vérifié.

(1) Ce catalogue est fort incomplet; souvent on n'y indique qu'une ou deux pièces d'un recueil qui en contient six ou huit.

* M. Mérimée nous répond : « Je suis très-frappé de cette diminution, « pour ainsi dire graduelle, du même recueil. Je crois qu'entre la rédaction « des cartes et celle du premier catalogue, deux opuscules ont disparu, puis « un troisième entre la rédaction du premier catalogue et du second. »

Si M. Mérimée avait comparé les trois catalogues de la Mazarine, il n'aurait pas mis en avant cette hypothèse. En effet, les pièces qui ne sont point mentionnées sur le catalogue méthodique figurent sur les deux autres catalogues. De plus, le premier de ces inventaires n'indique, nous le répétons, que fort incomplètement le nombre des opuscules contenus dans les recueils de pièces, ainsi qu'on peut s'en assurer en examinant, non pas les recueils lacérés, mais ceux qui sont encore intacts*.

Mais vous ajoutez : « L'exemplaire de M. Libri est de Florence. » En ceci vous vous trompez. Ouvrez son catalogue à la page 251. Vous y lirez avec nous : n° 1555, *Canzone di madonna Disdignosa*. — BOLOGNA E RISTAMPATO IN FIORENZA, 1594, in-8°. Vous voyez donc que le nom de Bologne se retrouve et sur le catalogue de la Mazarine et sur celui de M. Libri.

5°. Vous continuez : « Le n° 22 (lisez le n° 21) de la Mazarine est imprimé à Sienne » (ce qui est très-vrai) ; « l'ouvrage « vendu par M. Libri est de Florence. » Ouvrez le catalogue de votre ami à la page 211, n° 1520 ; vous y lirez , comme sur l'inventaire de la bibliothèque : *Li nomi.... Siena (Senz' anno)*, in-8° (1).

Nous reconnaissons avoir indiqué comme devant être parfaitement identiques deux pièces mentionnées, l'une à la Mazarine, avec la date de 1595, l'autre sur le catalogue de M. Libri, avec la date de 1555. Voici les raisons qui nous ont décidés (2) :

Le titre des deux ouvrages est, sauf la date, le même sur les deux catalogues : *Lo grande ammazamento de Pappari*, par Girolamo Accolti. *Roma, L. Zannetti*, in-8° (3). Il nous a semblé difficile d'admettre que le même imprimeur eût, à quarante ans de distance, songé à publier de nouveau un *canard* de huit pages, dont le souvenir avait dû se perdre depuis longtemps, et, de plus, qu'un auteur dont on

(1) * M. Mérimée réplique à ce sujet : « Lorsque j'ai cité le n° 22 du recueil « de la Mazarine, auquel vous substituez le n° 21, je voulais parler, non point « des *Nomi*, etc., mais d'un opuscule intitulé : *Opera nuova dove si contiene « due mattinate*. Peu importe le numéro d'ordre qu'il a ; l'exemplaire de la « Mazarine était marqué comme imprimé à Sienne, et celui de M. Libri (n° 1676 « de son catalogue) est décrit comme imprimé à Florence. »

C'est encore une erreur ; les catalogues alphabétiques et par cartes indiquent bien cet opuscule comme imprimé à Florence. M. Mérimée peut aller le vérifier *.

(2) Notre rapport, du reste, mentionnait cette différence de dates.

(3) Le catalogue alphabétique donne en entier le prénom (Luigi) de l'imprimeur. Le catalogue de M. Libri n'indique que l'initiale.

ne connaît guère que quatre pièces de quelques feuillets eût publié la première quarante ans environ avant les trois autres (1). Nous avons donc pensé, et nous pensons encore, qu'il y a une erreur de date sur le catalogue de M. Libri. — Nous ne changerons d'avis que quand vous nous présenterez une édition bien authentique de 1555.

Quant aux différences de titres que vous signalez pour les pièces du recueil 21960, et quelques autres livres de la Mazarine, veuillez comparer ensemble les trois catalogues de cette bibliothèque; vous vous assurerez que ces inventaires, qui ne sont point de la même main, se complètent et se corrigent l'un par l'autre. Vous vérifierez ainsi que, contrairement à votre assertion, la pièce citée dans l'acte d'accusation, sous le n° 35, est bien indiquée sur le catalogue alphabétique et sur le catalogue par cartes (n° 22,586), avec le nom de ville (Turin), le nom d'imprimeur (Mart. Cravoto), le format (in-8°), désignés sur le catalogue de M. Libri (n° 2,545) (2).

Un de vos amis, annoncez-vous dans un *post-scriptum*, vient de retrouver à la bibliothèque de Troyes, « bien que « cet ouvrage ne soit pas inscrit au catalogue, » le *Recueil des Histoires de Troie*, dont la soustraction avait été imputée à M. Libri. « C'est un in-folio sans date, imprimé à Paris par « Philippe Lenoir. Le livre vendu par M. Libri est un *Caxton*. » Mais, monsieur, vous vous réfutez ici vous-même. Quel rapport y a-t-il entre un livre imprimé par Philippe Lenoir et un

(1) * Girolamo Accolti *scrisse e pubblicò*, nel 1594, la seguente relazione : *Avviso della presa della città di Strigonia*, etc. (Mazzuchelli, *Gli scrittori d'Italia*, 1753, in-f°, vol. I, part. 1, p. 76. — Voy. aussi Cinelli, *Biblioteca volante*, 1734, in-4°, t. 1er, p. 5.

Deux autres opuscules de G. Accolti, dont l'un, suivant l'acte d'accusation, aurait été soustrait aussi par M. Libri, figurent sur le catalogue alphabétique de la Mazarine, avec les dates de 1593 et 1594. — La Bibliothèque nationale et les bibliothèques de l' Arsenal et de l'Institut ne possèdent aucun ouvrage de G. Accolti; Tiraboschi, la *Biographie Michaud* et le *Manuel du libraire* n'ont point consacré d'article à cet auteur*.

(2) Cette pièce, portant une trace d'estampille, est actuellement au greffe.

livre imprimé par Caxton? Ce qui achève de prouver que vous confondez deux éditions différentes, c'est que celle dont vous parlez ne figurait point, à ce que vous dites, sur le catalogue de la bibliothèque, tandis que l'autre y est inscrite, d'après nos notes, avec les désignations suivantes : 2,808 (X. 3,311).

Nous croyons, monsieur, n'avoir laissé sans réponse aucune de vos observations relatives aux ouvrages imprimés (1). — Quant aux autographes, vous êtes très-bref; nous le serons aussi.

« La Bibliothèque nationale a perdu un fascicule intitulé : « *Lettres de divers officiers à la reine de Navarre.* — M. Libri a mis en vente une lettre de Coligny à ladite reine. Il y « a identité. » (P. 327.) — Si vous aviez pris la peine d'examiner le catalogue de la collection Baluze et la liasse en question, qui, heureusement, n'a point disparu, mais a perdu seulement quelques pièces, vous y auriez vu que ladite liasse devait contenir huit lettres de Coligny à Jeanne d'Albret, et que cinq d'entre elles ont été enlevées.

Vous ajoutez : « On a perdu trois lettres autographes de « Grotius au duc de Saxe-Weymar, datées de 1636. M. Libri « a vendu une lettre du même au même, datée de 1637. Donc « il y a identité. » Pardon, monsieur; mais vous avez oublié de mentionner que l'acte d'accusation signale aussi la disparition de plusieurs lettres dans une liasse de la même collection (Baluze), liasse intitulée : *Lettres écrites au duc Bernard de Saxe-Weimar par plusieurs personnes*, de 1636 à 1639 (2).

Vous plaisantez, monsieur, très-spirituellement (p. 328) au sujet d'une erreur que vous nous attribuez, en supposant

(1) Sauf pour le *Matheolus*. Le volume est au greffe; on pourra plus tard faire les vérifications. Quant au *Sénèque* (p. 322), le catalogue des éditions du xv^e siècle, à la Mazarine (n^o 132), indique bien, comme nous l'avions dit, une édition de Rome, 1475, édition qui a disparu.

(2) Voyez, dans l'acte d'accusation, au chapitre des *autographes*, le long paragraphe consacré aux collections manuscrites de la Bibliothèque nationale, et entre autres au recueil de Baluze.

que nous aurions pris comme étant de M. Libri lui-même et servant à constater l'état des manuscrits de Peiresc à Carpentras, en 1841, la note suivante qu'il avait copiée dans le *Magasin encyclopédique* (1) : « Il y a quatre-vingt-six volumes, tous en bon état, si l'on en excepte deux ou trois, auxquels il manque quelques feuillets. »

Nous connaissons parfaitement l'ouvrage d'où M. Libri avait tiré la phrase que vous citez ; mais savez-vous pourquoi nous l'avons rappelée dans notre rapport ? C'est que nous avons entre les mains une pièce dont vous paraissez ignorer l'existence, le catalogue des manuscrits de Peiresc, catalogue rédigé par M. Libri, et où *trois volumes* seulement sont désignés par lui comme ayant subi des lacérations (2). — Or, depuis sa mission à Carpentras (1841), *dix-sept cent trente-huit feuillets* ont été enlevés de quarante et un volumes anciennement paginés, et, sur ce nombre, *deux cent quatre-vingt-quinze*, retrouvés chez lui, ont pu, grâce à leur pagination, être replacés dans les volumes auxquels ils avaient appartenu. En outre, M. Libri a vendu à lord Ashburnham cinq volumes in-folio contenant la correspondance et les manuscrits autographes de Peiresc. — Nous sommes, du reste, assez au courant de ce qui concerne les collections de Carpentras, et nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes les questions qu'il vous plaira de nous adresser encore à ce sujet.

(1) Année 1797, t. II, p. 503.

(2) * M. Mérimée nous répond : « Quant au catalogue de ces manuscrits, rédigé par M. Libri, et que vous auriez eu entre les mains, c'est, à mes yeux, le meilleur témoignage de leur état lorsqu'il les a examinés ; mais le moyen de croire qu'un homme qui s'apprête à lacérer quarante et un volumes prenne le soin de constater qu'à l'exception de trois, tous sont intacts ! »

M. Mérimée ignore probablement que M. Libri, au retour de ses missions, avait eu le soin de se faire remettre les rapports et les inventaires qu'il avait adressés au ministre, et qu'il oublia de les rendre lorsqu'il cessa de faire partie de la commission chargée de rédiger le catalogue des manuscrits des bibliothèques de province. — C'est dans ces rapports et ces inventaires que l'on a trouvé la mention de la lettre de l'Arétin dont nous avons parlé plus haut, du Dante, du *Cortegiano* et de divers autres manuscrits enlevés à Carpentras, puis vendus à lord Ashburnham *.

M. Libri était accusé d'avoir altéré, pour en dissimuler l'origine, la date de deux lettres originales de Rubens vendues par lui, et annoncées sur les catalogues de ses ventes (1) l'une avec la date du 30 mai 1625, l'autre avec la date du 29 juin 1640 (2), tandis que, d'après leur contenu, elles devaient avoir été écrites pendant le siège de La Rochelle, en 1628. Vous ne répondez qu'à la première de ces deux accusations, en citant un passage de l'historiographe Cl. Malingre, où, à l'année 1625, il raconte des mouvements de troupes autour de La Rochelle : « De sorte, dit-il, qu'avec « ces troupes, La Rochelle est tout investie par terre, et la « mer empeschée et tenue par les vaisseaux du roy. »

D'abord, monsieur, le bibliophile qui vous a fourni cette citation a singulièrement abusé de votre confiance, car il a négligé de vous avertir que le texte en question se rapportait au mois de novembre 1625, et ne pouvait vous être d'aucune utilité, la lettre de Rubens étant du mois de mai. Ensuite, si vous aviez lu l'analyse donnée de cette pièce sur le catalogue de M. Libri, vous auriez vu qu'il y est question de la prochaine arrivée d'une flotte de cinquante vaisseaux amenés au secours de La Rochelle par Buckingham, de la digue qui ferme le canal de cette ville, de la présence de Richelieu qui se conduit vaillamment, etc. Dans quel livre avez-vous pris que ces particularités se rapportassent à l'année 1625? — Nous pourrions vous renvoyer aux mémoires de Bassompierre, de Fontenay-Mareuil, de Richelieu, etc.; mais, puisque vous paraissez tenir particulièrement à Claude Malingre, vous trouverez au sixième volume de son histoire, p. 640, 636 et suivantes, des renseignements suffisants pour dissiper tous vos doutes (3).

(1) Ventes du 8 décembre 1845 (n° 366 du catalogue) et du 18 novembre, 1841 (n° 161).

(2) Rubens était mort dès le 29 mars de cette année.

(3) L'acte d'accusation a commis, d'après notre rapport, une erreur qui vous a échappé et que nous nous empressons de rectifier. La lettre en question

Vous ne parlez, à ce qu'il nous semble, monsieur, que d'un seul des manuscrits dont la soustraction est imputée à M. Libri :

« J'ai sans cesse (dites-vous, p. 323) à vous signaler le même genre de distractions, qui consiste à donner, comme preuve de l'accusation, un argument qui la réfute. C'est ainsi qu'à propos d'un manuscrit du *Cortegiano* qui a disparu de la bibliothèque de Carpentras, on rapproche ingénument une note de M. Libri qui le décrit comme une *copie du temps*, d'une autre note de M. Libri désignant un manuscrit cédé par lui à lord Ashburnham comme le *manuscrit autographe de l'auteur, avec une reliure de Grolier.* »

Vous n'avez pas bien lu l'acte d'accusation. Il nous suffira de le citer :

« Un manuscrit coté 363 était ainsi désigné sur l'inventaire de la bibliothèque : « *Il Cortegiano di Castiglione*, in-f^o, » sans autre indication. Ce manuscrit existait encore sur les rayons en 1841. Libri, dans un catalogue qu'il envoyait, à cette époque, au ministre, le mentionnait en ces termes : « *Il Cortegiano di B. Castiglione (con note del tempo e CORREZIONI)*, in-folio, « papier, seizième siècle. » En 1842, il avait disparu. Or, dans le catalogue des manuscrits vendus à lord Ashburnham, on lit, sous le n^o 1606 : « *Castiglione. Il Cortegiano, in-folio sur papier, « seizième siècle. C'est le manuscrit autographe de l'auteur, « avec une foule de corrections.* »

Nous croyons, monsieur, vous avoir assez catégoriquement répondu pour convaincre les lecteurs que ce n'est point à nous que doivent s'adresser les reproches d'étourderie et de légèreté dont vous êtes si prodigue dans votre lettre. Si vous le désirez, nous reprendrons la discussion sur tous les points. Mais ne vous bornez plus à citer les brochures, à

a été écrite non pas en 1627, mais en 1628. Elle devait être placée dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, entre une lettre du 27 avril 1628 et une lettre du 15 juin de la même année. Ce volume a, du reste, perdu quarante-sept autographes de Rubens, qui représentent une valeur d'environ 4,000 francs.

copier les notes de MM. Libri, P. Lacroix, Jubinal, Lepelle et autres. Lorsque vous retournerez à la Mazarine, où, jadis, nous avons travaillé des mois entiers, passez-y cette fois plus de *vingt minutes*. Étudiez vous-même les questions avant de nous parler encore des papiers d'Arbogast et de Buache (1); occupez-vous aussi de tant de faits dont il est question dans l'acte d'accusation et sur lesquels vous avez cru devoir garder le silence (2). Dites-nous quelques mots du *Théocrite* et du *Dante* volés à Carpentras, des correspondances originales de De l'Isle et d'Hévélius à la bibliothèque de l'Observatoire; n'oubliez pas les manuscrits de Léonard de Vinci et de Godefroy à l'Institut, les collections Du Puy, Peiresc, Boulliau, Baluze, etc., à la Bibliothèque nationale. Quand on vous fournira des pièces justificatives que l'on prétendra écrites de la main de personnages qui ne sont plus de ce monde, examinez ces documents avec la plus minutieuse attention; vérifiez scrupuleusement la date, le contenu, l'écriture; soyez, en un mot, d'une méfiance excessive, et à l'heure où vous voudrez reprendre cette polémique, vous nous trouverez toujours prêts.

Votre lettre, monsieur, a eu, comme vous l'espérez, un grand retentissement. Pendant quinze jours elle aura laissé peser sur nous de bien graves accusations. Nous aurions eu le droit de nous en plaindre avec amertume; mais il nous a suffi d'avoir raison.

LUDOVIC LALANNE, HENRI BORDIER, FÉLIX BOURQUELOT.

(1) * Voyez le *Dictionnaire des pièces autographes volées aux bibliothèques publiques de la France*, p. 108 et 111, articles *De l'Isle* et *Descartes*.

(2) * Voyez-en la liste à la page suivante.

LISTE DES VOLS

IMPUTÉS A M. LIBRI PAR L'ACTE D'ACCUSATION

ET DONT IL N'EST POINT QUESTION

DANS LA LETTRE DE M. MÉRIMÉE (1).

IMPRIMES.

Bibliothèque Mazarine.

Pulci : il Driadeo. In-4° (vendu 60 fr.).

Cornazano : de Fide et vita Christi. 1472, in-4°.

Laurent de Médicis : Canzone a Ballo. Florence, 1568, in-4° (200 fr.).

Justus de Comitibus : la Bella Mano. Venise, 1474, in-4° (345 fr.).

Boiardo : Sonetti e canzone. Reggio, 1499, in-4° (415 fr.).

Boiardo : Timone. Scandiano, 1500, in-4° (190 fr.).

F. de Lodovici : l'Antheo gigante. Venise, 1524, in-4° (172 fr.).

Ariosto : Orlando furioso. Milan, 1524, in-4° (1480 fr.).

Libro del Esforçado cavallero Partenuples. Burgos, 1547, in-8°, gothique (180 fr.).

Antonius de Tempo : de Ritimis vulgaribus. Venise, 1509, in-8°, gothique (221 fr.).

N. Rossi : Discorsi intorno alla tragedia. Vicence, 1590, in-8°.

N. Rossi : Discorsi intorno alla comedia. Vicence, 1589, in-8° (vendu 5 fr. avec le précédent).

Laurent de Médicis : Poesie vulgari. Venise, Alde, 1554, in-8° (2) (270 fr.).

(1) Nous devons faire observer que, sur les quatre-vingt-dix ouvrages imprimés mentionnés dans l'acte d'accusation, il y en a seulement cinq ou six que M. Mérimée signale comme ayant été, à ce qu'il prétend, achetés par M. Libri.

(2) Suivant M. Mérimée (p. 316, note 1), ce livre aurait fait partie des

Angelo Politiano : Cose vulgari. Venise, 1504, in-8° (32 fr.).
Strac. Campana : Lamento sopra el male incognito. Venise, 1523, in-8° (40 fr.).

Clitia : l'Infelice amore.... Venise, 1553, in-8° (90 fr.).

Bibliothèque de Troyes.

Capitoli di P. Aretino, etc. Venise, 1540, in-8° (vendu 45 fr.).

Cancionero de romances, etc. Anvers, 1550, in-12 (138 fr.).

Il Pecorone di ser Giovanni Fiorentino. Milan, 1558, in-8° (400 fr.).

L'illustre et famosa historia di Lancillotto dal Lago, etc. Venise, 1558, 2 vol. in-8° (32 fr.).

Homeri Ilias in versus vulgares translata a Nicolao Lucano. Venise, 1526, in-4° (300 fr.).

Canzoni o vero mascherate carnascialesche di M. G. B. dell' Ottonaio. Florence, 1560, in-8° (106 fr.).

Historia dei due nobilissimi e valorosi cavallieri.... Venise, 1612, in-8° (20 fr. 50 c.).

Venturino Pisauro : El cavaliero. Milan, 1530, in-4° (37 fr.).

La Obsidione di Padua. Venise, 1510, in-4° (62 fr.).

La Historia de tutte quante le guerre, etc. In-4° (48 fr.).

Libro de Galvano. Venise, 1508, in-4° (330 fr.).

Ludovicus Sfortunatus artibus studens, ou Rime di Ludovico Sfortunato. Venise, 1489, in-4° (93 fr.).

Bibliothèque de Grenoble.

Dictionnaire du patois du Bas-Limousin. Tulle, in-4° (vendu 8 fr.).

Ant. Cornazani..... de proverbiorum origine. Milan, 1503, in-4° (97 fr.).

El sanguinolento e incendioso assedio del gran Turcho. In-4° (20 fr.).

Libro chiamato Buovo d'Antona. Milan, in-4° (180 fr.).

203 volumes rachetés à Londres et renvoyés par M. Libri, en 1849, au ministre de l'Instruction publique. C'est une erreur. Voyez le catalogue de ces livres dans la *Lettre à M. de Falloux*, p. 195 et suiv.

M. Mérimée ajoute que cet ouvrage a été acquis, le 31 avril 1831, de M. Molini, libraire à Londres. Le fait serait vrai, qu'il ne prouverait absolument rien, attendu qu'il y avait sur le catalogue de M. Libri (nos 823 et 824) deux exemplaires des *Poesie vulgari*, édition d'Alde, de 1554.

P. Arétin : l'Alcibiade fanciullo a scola. Orange, 1652, in-12 (257 fr.).

Opera Jocunda No. D. J. Georgii Alioni. 1521, in-8° (1750 fr.).

Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier.

Machiavel : Libro dell' arte della guerra. Venise, Alde, 1540, in-8°.

Bibliothèque de Carpentras.

Theocriti et Hesiodi opera, græce. Venise, 1495, in-f° (vendu 635 fr.).

AUTOGRAPHES (1).

Bibliothèque de l'Observatoire.

Correspondance d'Hévélius : 445 pièces (2) sur lesquelles 83 ont été retrouvées dans les papiers de M. Libri.

Collections de De l'Isle : 117 pièces, et 15 liasses dans la correspondance des Missionnaires avec Fréret, Mairan, etc.; plus un grand nombre de lettres dans la correspondance de De l'Isle (3).

Papiers des Cassini : Lettres de Gassendi, Flamsteed; manuscrits des Cassini.

Bibliothèque et archives de l'Institut.

1°. De nombreuses lettres, faisant partie de la collection de Godefroy, notamment des lettres de Charles VII, Charles VIII,

(1) Il n'est pas inutile de faire observer que, parmi les lettres autographes rachetées à Londres par M. Libri et envoyées par lui au ministre de l'Instruction publique, il n'y en a que deux qui rentrent dans la catégorie des pièces dont parle l'acte d'accusation. Ce sont des lettres de Condorcet et de Lagrange à l'Académie des sciences.

(2) Au nombre des pièces enlevées figurent des lettres originales d'Hévélius, Boulliau, Gassendi, Mersenne, Roberval, Kircher, Wallis, Bourdelot, Gaston d'Orléans, Huyghens, Chapelain, Colbert, Oldenburg, Heinsius, Bartholin, Léopold de Médicis, Cassini, Cramoisy, Blaeu, Perrault, Picard, Leibnitz, Viviani, Flamsteed, Grævius, Halley, Sobieski, Magliabechi, Aston, Gale, Baluze, etc., etc. — Voy. *Dictionnaire des pièces autographes volées aux bibliothèques publiques de la France*, 2^e livraison, art. HÉVÉLIUS.

(3) Nous citerons entre autres des lettres de Képler, Flamsteed, Gaubil, Fréret, Prémare, Mailla, Cassini, Feuillée, De l'Isle, Réaumur, Newton, Manfredi, Zanotti, Euler, Bernouilli, etc., etc.

Louis XI, Calvin, François I^{er}, de Henri IV à Marguerite, sa première femme, de l'avocat général Servin, du maréchal l'Ancre, du connétable de Luynes, de Balzac, d'Anne d'Autriche au chancelier Séguier, de Mlle de Montpensier au même, d'Arnaud d'Andilly au même, de Christine de Suède à Mazarin, de Chanut, ambassadeur en Suède; des lettres écrites aux Godefroy, par Du Puy, Michel de Marillac, Du Cange, Gobelin, Pellisson, Bergeron, le ministre de Lionne, Colbert, Matthieu Molé, de Harlay, Peiresc, les frères Sainte-Marthe, Camuzat, le maréchal Fabert, etc.

2°. Des lettres adressées aux Valois et à Guichenon.

3°. Des lettres de Ronsard, Casaubon, Ét. Pasquier, N. Rigault, R. Estienne, Scudéry, J. de la Scala, etc., à Scévole de Sainte-Marthe.

4°. De nombreux feuillets, écriture et dessins de Léonard de Vinci.

5°. 48 rapports de l'Académie, écrits ou signés par Buffon, d'Anville, Vaucanson, Cassini, d'Alembert, Laplace, Condorcet, Legendre, Fourcroy, Sylvestre de Sacy et autres.

6°. Plusieurs lettres adressées à Bignon, Mairan et Lebeau, diverses notes et pièces, six lettres de ministres adressées aux présidents ou directeurs de l'Académie des sciences, de 1775 à 1799.

7°. Un procès-verbal des expériences de Lavoisier, déposé à l'Académie, le 7 décembre 1773.

8°. Cinq lettres autographes de Renaldini à Roberval, de Torricelli au P. Mersenne et de Borda.

9°. Diverses autres lettres de Torricelli à Carcavi, à Roberval et au P. Mersenne.

10°. Des manuscrits autographes du géomètre Frénicle.

11°. Des lettres de Descartes au P. Mersenne et à Cavendish.

Bibliothèque nationale.

1°. Collection Baluze.

Des pièces et lettres faisant partie de cette collection, savoir : lettres de la correspondance politique de M. de Marca, de Malherbe à de Bullion, un opuscule de Beroaldus, intitulé : *De Labyrintho* ; lettres de divers officiers à la reine de Navarre, Jeanne d'Albret ; lettre à la même par Catherine de Médicis, lettres écrites au duc Bernard de Saxe-Weimar par Bouthillier de Chavigny et Gaston d'Orléans ; une lettre de Chrestienne de

Croï, princesse de Salm, au même; plusieurs lettres de Servin à M. de Sabran; une lettre de Victor-Amédée, duc de Savoie, au même; plusieurs lettres à Gaston d'Orléans par Marie de Médicis et Anne d'Autriche; plusieurs lettres écrites à Baluze par Mabillon et autres savants; plusieurs lettres bibliographiques entre Colbert, ministre, Colbert, coadjuteur, et Baluze.

2°. Correspondance de Boulliau.

Cinq lettres provenant de cette correspondance.

3°. Collection Peiresc.

Plusieurs lettres ayant appartenu à la collection Peiresc, notamment des lettres de Campanella, Saumaise, Rigault, Du Puy, Naudé, Diodati, Duchesne, Godefroy.

4°. Collection des frères Dupuy.

Divers documents et lettres faisant partie de cette collection; notamment des lettres de Casaubon au président de Thou, de Rubens à Du Puy, de Galilée, Barclay, Camden, Heinsius; des traités astronomiques de Gassendi, un alphabet cophte; des lettres du président de Thou à Casaubon.

Bibliothèque de la Faculté de Montpellier.

Plusieurs lettres et un cahier entier de la main de Christine de Suède.

Bibliothèque de Carpentras.

Dix-sept cent trente-huit feuillets arrachés aux manuscrits de Peiresc, et diverses lettres écrites à de Mazaugues par Montfaucon, Jacob Spon et le P. Lelong.

MANUSCRITS.

Bibliothèque de l'Arsenal.

Liber de naturis rerum. In-f°, vélin, 1307.

Bibliothèque de Carpentras.

Dante : Divina comedia. In-16, vélin, xv^e siècle.

LISTE DES ÉCRITS

PUBLIÉS EN FAVEUR DE M. LIBRI.

M. Mérimée, dans sa réplique, dit en terminant : « J'ai appelé l'attention du public sur un homme malheureux qui, depuis quatre ans, cherche en vain un journal et une plume qui prenne sa défense. » Or, voici la liste des brochures et des articles de journaux publiés en faveur de M. Libri :

- 1°. *Lettres à M. Hatton, juge d'instruction, au sujet de l'incroyable accusation intentée contre M. Libri, etc.*, par M. Paul Lacroix. Paris, Paulin, 1849, 64 pages in-8°. X
- 2°. *Lettre à M. Paul Lacroix*, par Achille Jubinal. Paris, Paulin, 1849, 14 pages in-8°. X
- 3°. *Lettre au bibliophile Jacob au sujet de l'étrange accusation intentée contre M. Libri, etc.*, par Gustave Brunet. Paris, Paulin, 1849, 32 pages in-8°. X
- 4°. *Bibliothèque de M. G. Libri*, par M. de Reiffenberg. 1849, 4 pages in-8°. (Extrait du *Bulletin du bibliophile belge*.) X
- 5°, 6°, 7°, 8°. *Les Cent et une lettres bibliographiques à M. l'administrateur général de la Bibliothèque nationale, 1^{re} série*. Paris, Paulin, 1849-1850, quatre livraisons contenant 46 lettres et formant 156 pages in-8°. X
- 9°. *Mémoire sur la persécution qu'on fait souffrir en France à M. Libri*, par M. Ranieri Lamporecchi. Londres, 1850, 84 pages in-8°. X
- 10°. *Une lettre inédite de Montaigne*, par Achille Jubinal. Paris, Didron, 1850, 116 pages in-8°. X
- 11°. *Encore une lettre inédite de Montaigne, accompagnée d'une lettre à M. Jubinal*, par Fr. Lepelle de Bois-Gallais, Londres, 1850, 40 pages in-8°. X
- 12°. *Un nouvel épisode de l'affaire Libri, ou Lettre à M. le directeur de l'Athenæum*, par Achille Jubinal. Paris, 1851, 8 pages in-8°. X

Ces diverses brochures forment ensemble 510 pages in-8°.

Les articles des journaux sont trop nombreux pour être tous cités. Voici la liste des principaux :

Journal des Débats, 28 novembre 1848, 11 mai et 2 juin 1849. — *L'Assemblée nationale*, 1^{er} juin, 14 et 23 septembre 1849. — *La Patrie*, 25 septembre 1849. — *L'Illustration*, 9 décembre 1848, 12 mai 1849.

Bibliothèque universelle de Genève, juillet 1848. — *The Athenæum* (Londres), 27 mai 1848, 12 mai 1849, 13 juillet 1850. — L'article du 12 avril, traduit en français, a été distribué avec une livraison de la *Revue des Deux Mondes* (1^{er} juin 1849). — *The Examiner* (Londres), 10 juin 1848. — *Der Jahrbücher* (Heidelberg), août 1848. — *Berlinische Zeitung*, 11 juin 1848. — *Gelehrte Anzeigen*, 7 et 10 août 1848. — *Blätter für literarische Unterhaltung*, Leipzig, 28 juillet 1848. — *Magazin für die Literatur des Auslandes*, Berlin, 15 juin 1848. — *Literarische Zeitung*, Berlin, 29 juin 1848. — *Serapeum*, Leipzig, 15 juillet 1848. — *Hamburger Literarische und kritische Blätter*, 29 juillet 1848.

En outre, M. Libri a publié :

Réponse au Rapport de M. Boucly, Paris, 1848; 115 pages in-8°. — Londres, 1848, 86 p. in-8°. — *Lettre à M. de Falloux*, Paris, 1849; 327 pages in-8°, 2 éditions. — *Lettre à M. le ministre de la Justice*, Londres, avril 1850; 4 pages in-4°. — *Lettre à M. Barthélemy-Saint-Hilaire*, Londres, 1850; 32 pages in-8°. — *Lettre à M. le président de l'Institut*, Londres, 72 pages in-8°. — *Lettre de faire part* (au sujet des volumes retrouvés à la Mazarine), Londres, 4 pages in-8°, 2 éditions.

Enfin les ouvrages suivants, annoncés depuis longtemps, n'ont point encore paru :

Catalogue raisonné des manuscrits rassemblés par M. G. Libri, et possédés aujourd'hui par lord Ashburnham, etc.; par Paul Lacroix (bibliophile Jacob); 1 vol. in-8°, prix, 1 fr. 50 c.

Lettre d'un bibliophile étranger à M. Libri, contenant de nouveaux testimonia en faveur de ce savant odieusement calomnié. In-8°.

Cours de bibliographie légale, en douze leçons, à l'usage des magistrats, des experts, etc., par M. Libri. — Chaque leçon devait être publiée séparément.

